

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1502

présenté par

M. Le Fur, M. Hetzel, Mme Blin, M. Kamardine, M. Breton, Mme Bonnet, M. Cordier,
M. Gosselin et M. Bazin

AVANT L'ARTICLE 4 QUATER

Rédiger ainsi l'intitulé du titre II :

« Suicide assisté et euthanasie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de donner leur vrai nom aux faits